

DEMANDE

114

D'AUTORISATION D'ACQUISITION ET DE DÉTENTION D'ARMES ET DE MUNITIONS
DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION DE DÉTENTION

(Application de l'article 30 du décret du 30 juillet 2013)

IMPORTANT : Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni d'un emprisonnement et d'une amende (cf. article 441-6 et 441-7 du nouveau code pénal). Le demandeur est informé que les renseignements qu'il doit fournir pour satisfaire sa demande, sont mémorisés dans un mode de traitement automatisé. Ces informations seront accessibles aux services de l'Etat compétents pour la réglementation des armes et des munitions et aux services de police et de gendarmerie dans le cadre de leurs attributions légales. Le droit d'accès et de rectification aux informations s'exercera auprès de la préfecture (articles 27 et 34 de la loi du 6 janvier 1978— article 6 de l'arrêté du 12 mars 1986).

État civil

Nom (1) : _____

Epouse (facultatif) :

Prénoms :

Né(e) le :
 Jour Mois Année

A : _____ Code pays ou département : _____

Domicile : Numéro, nature et nom de la voie

Code postal Ville ou pays

Profession :

Matériel sollicité

Armes : Cat. Calibre Nature (2)

Munitions :	Nombre	Cat.	Calibre
-------------	--------	------	---------

Cession entre particuliers

Nom et prénom du cédant : _____

Autorisation délivrée le : Sous le numéro : _____
 Jour Mois Année

Par : _____

Pour une arme de : | | | | |

Cat.	Calibre	Marque	Numéro	Nature(2)

Motif

☐ Défense ☐ Sport ☐ Autre motif

Nota : La personne, sollicitant une autorisation pour une deuxième arme de défense, précise :

L'adresse du local professionnel ou de la résidence secondaire :

Le soussigné déclare sur l'honneur (rayer les mentions inutiles) :

- ☐ N'avoir jamais été en traitement dans un hôpital psychiatrique.
- ☐ Avoir été en traitement dans un hôpital psychiatrique (ci-joint, certificat médical prévu par l'article 13 du décret du 30 juillet 2013).
- ☐ Ne détenir aucune arme ou munition.
- ☐ Détenir les armes et (ou) munitions figurant au dos du document.

(1) Nom de jeune fille (s'il y a lieu).

(2) C (carabine), F (fusil), R (revolver), P (pistolet)

ARMES				
Catégorie	§	Calibre	Marque	Numéro

AUTORISATIONS		
Délivrée par	Date	Numéro

MUNITIONS		
Nombre	Catégorie	Calibre (long ou court)

Je soussigné (nom et prénoms) : _____

Certifie sur l'honneur l'exactitude des déclarations portées sur le présent imprimé.

A _____, le _____
Signature :

PARTIE RESERVEE A L'ADMINISTRATION	
Pièces présentées :	☐ Passeport ☐ Carte nationale d'identité en cours de validité ☐ Carte de résident ordinaire ☐ Carte de résident privilégié ☐ Carte de séjour ressortissant UE ☐ Etrangers autres documents (les préciser) ☐ Extrait d'acte de naissance avec mentions marginales N° : _____ Délivrée le : Jour Mois Année Par : _____
S'il y a lieu:	☐ Carte d'affiliation à la Fédération française de tir (F.F.T.) ou de ball-trap (F.F.B.T.) ☐ Preuve de la sélection en vue de concours de tirs internationaux ☐ Autorisation de détention d'arme
Pièces jointes :	☐ Pièce justificative du domicile personnel
S'il y a lieu :	☐ Avis favorable de la Fédération française de tir (F.F.T.) ou de ball-trap (F.F.B.T.) ☐ Certificat médical ☐ Pièce justificative du local professionnel ou de la résidence secondaire
Signature et cachet de l'autorité préfectorale :	

ANNEXE A LA DEMANDE D'AUTORISATION OU DE RENOUVELLEMENT D'AUTORISATION

I- Arme de poing

Type (1) :	_____	Marque :	_____
Modèle :	_____	N° matricule :	_____
Calibre :	_____	Percussion centrale Canon lisse	Percussion annulaire Canon rayé
Capacité de l'arme :	< 21 coups	> 21 coups	
☐ Arme semi-automatique			
☐ A répétition ☐ A un coup			
Catégorie :	_____	Paragraphe :	_____

II – Arme d'épaule

Type (2) :	_____	Marque :	_____
Modèle :	_____	N° matricule :	_____
Calibre :	_____	Percussion centrale	Percussion annulaire
Nombre de canons :	_____	Canon lisse	Canon rayé
Longueur canon :	< 45 cm	> 45 cm et < 60 cm	> 60 cm
Longueur de l'arme :	< 80 cm	> 80 cm	
Capacité de l'arme :	☐ < 31 coups	☐ > 31 coups	
Système d'alimentation :			
Automatique			
Semi – automatique			
> 3 coups (y compris la chambre)			
< 3 coups (y compris la chambre)			
Magasin ou chargeur amovible			
rechargement à pompe			
A répétition			
> 10 coups (chargeur seul)			
< 10 coups (chargeur seul)			
Un coup par canon			
Catégorie :	_____	Paragraphe :	_____

III – Arme d'épaule ou de poing semi – automatique ou à répétition

Ayant l'apparence d'une arme automatique de guerre (e) du 2° de la catégorie B)

(1) Pistolet, revolver.
(2) Fusil, carabine.